

DIRECTION DES ROUTES ET DES PORTS  
Arrondissement d'Aix-en-Provence  
20, avenue de Tübingen  
CS 20431  
13098 AIX-EN-PROVENCE – Cedex 2

Aix-en-Provence, le **06 FEV. 2018**

Dossier suivi par : M. MEUNIER Didier  
Tél : 06 85 58 44 70

DM/RM/2018/22

Pays d'Aix Territoires  
Société Publique Locale d'Aménagement  
RCS Aix en Provence 520 668 443  
2 Rue Lapierre  
13100 Aix en Provence

Objet : Commune de Trets - RD.6 – Z.A.C René CASSIN  
Demande d'Autorisation Loi sur l'Eau

V.Réf : NL/SSc/BHn°77-18/LC18

Monsieur le Directeur Adjoint,

Suite à votre courrier concernant la Commune de Trets - RD.6 – ZAC René CASSIN et, à une demande d'Autorisation Loi sur l'Eau pour un rejet dans le fossé de la RD.6.

J'ai le plaisir d'émettre un avis **favorable** de principe à votre avant projet tel que présenté, qui devra toutefois être plus complet lors de votre demande pour la réalisation.

Le projet définitif devra mentionner en complément de l'étude hydraulique :

- Les cotations de votre ouvrage projeté, non existantes sur le document actuel. Si la dimension est supérieure à 2 mètres, il sera soumis à la validation du Service Ouvrage d'Art.
- Un plan de situation ainsi qu'un plan de masse pour localiser l'ouvrage.
- Prévoir un balisage type J.13 pour signaler cet ouvrage sur le Domaine Public.
- Peut-être prévoir une protection mécanique anti chute dans l'ouvrage selon son dimensionnement.
- Demander un arrêté d'alignement pour définir la limite entre la parcelle privée et le Domaine Public Routier Départemental.

Dans l'attente de votre demande définitive, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Adjoint, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Chef du Service Entretien  
Et Exploitation de la Route,



B. OTT